

**ASSOCIATION SYNDICALE AUTORISEE DE MAREUIL-LE-PORT**  
*Autorisée par arrêté préfectoral N°199/2011/JP du 14 juin 2011*

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES  
PROPRIETAIRES DU 19 OCTOBRE 2012**

*Procès verbal*

L'assemblée générale s'est finalement tenue à la salle des fêtes de Cerseuil au lieu de la salle ESPACE 2000 à Mareuil-le-Port pour cause d'indisponibilité de la salle. Des fléchages avaient été mis en place par le syndicat de l'ASA.

En préambule de cette assemblée, une intervention technique d'Aurélie CLAUDEL de la Chambre d'Agriculture de la Marne portant sur « *Usufruitier, nu-proprétaire : qui est membre de l'ASA, qui paye ?* » a été réalisée.

La séance est ouverte à 15h10.

**Ordre du jour :**

- Rapport annuel du président
- Présentation du programme de travaux, de la redevance puis délibération sur le montant maximum d'emprunt autorisé
- Renouvellement des membres du syndicat
- Présentation de l'indemnité du président et du vice-président
- Questions diverses

**Présents :**

Après émargement des présents et porteurs de pouvoirs, on constate que sur un total de 2 475 voix, 1 247 étaient présentes ou représentées, soit 50,4 % du nombre de voix de l'ASA. L'assemblée est donc valablement constituée.

**Etaient également présents :**

Aurélie CLAUDEL, Chambre d'Agriculture de la Marne, accompagnatrice du projet de travaux.  
Stéphanie JOBERT, secrétaire de l'ASA.

Il est demandé aux propriétaires présents qui accepte de se porter volontaire pour effectuer le dépouillement des votes prévus à l'ordre du jour. Messieurs MASSE Frédéric, MARX Nicolas, HARLIN Dominique et HENIN Jacky se proposent pour ce rôle.

**A / RAPPORT ANNUEL DU PRESIDENT**

Le président effectue un rappel de l'historique de l'ASA :

- Création de l'ASA par arrêté préfectoral en date du 14 juin 2011, consécutif à l'enquête publique et l'assemblée générale constitutive du 9 mai 2011.
- Election du syndicat par les propriétaires réunis en assemblée générale le 20 septembre 2011.
- Lors de la première réunion du syndicat, M. MATHELIN est élu président.

**ACTE REÇU LE**  
**16 NOV. 2012**  
**PREFECTURE DE LA MARNE**  
**D. R. C. L.**

Le président présente ensuite le travail effectué par le syndicat :

- Proposition d'un receveur de l'association (trésorerie de Dormans) à la préfecture, qui en a publié un arrêté le 3 juillet 2012.
- Rédaction du mémoire explicatif de la base de répartition des dépenses soumise à enquête publique conformément aux prescriptions de l'article 51 du décret 2006-504 du 3 mai 2006. L'enquête a eu lieu en mairie de Mareuil-le-Port du lundi 23 avril 2012 au vendredi 4 mai 2012 (permanence du syndicat les vendredi 27 avril 2012 et 4 mai 2012 de 15h30 à 17h30). Aucune remarque n'ayant été formulée, le syndicat arrête la base de répartition des dépenses par une délibération en date du 7 juin 2012.
- Actualisation du programme de travaux et de son coût prévisionnel (budget 2013)

L'assemblée Générale du 19 octobre 2012 a été convoquée par l'envoi de courriers individuels et le dépôt d'affiches en mairie. Ont été jointes à ce courrier deux notifications individuelles :

- Une notification de l'arrêté préfectoral portant autorisation de l'ASA
- Une notification de la base de répartition des dépenses

➔ Il est demandé si quelqu'un dans l'assemblée est opposé au vote à main levée du rapport annuel. Personne ne se manifestant, le président soumet le rapport annuel au vote à main levée. La présentation recueille l'unanimité des voix.

## **B / PRESENTATION DU PROGRAMME DE TRAVAUX, DE LA REDEVANCE ET DELIBERATION SUR LE MONTANT MAXIMUM D'EMPRUNT**

Aurélié Claudel présente le budget prévisionnel 2013 et le président ainsi que le vice-président détaillent les 3 programmes de travaux associés. Quel que soit le scénario, la protection du village est la première priorité du syndicat au niveau des aménagements envisagés.

Voici ci-dessous le budget prévisionnel 2013 avec les parties frais de fonctionnement et frais d'investissement :

- *Frais de fonctionnement : frais fixes quel que soit le cas*

Prévisions de dépenses	15 000 €
Assurances	400 €
Indemnités & honoraires	1 000 €
Prévisions de travaux & travaux effectués	2 000 €
Prévisions C.A.P.	1 260 €
Frais de fonctionnement prévisionnels	500 €
Frais d'investissement prévisionnels	1 000 €
<b>TOTAL frais fonctionnement annuels</b>	<b>21 160 €</b>
<b>TOTAL frais fonctionnement (C/ha)</b>	<b>88,17</b>

**ACTE REÇU LE**  
**16 NOV. 2012**  
**PRÉFECTURE DE LAMARNE**  
**D. R. C. L.**

- *Frais d'investissement :*

Le syndicat présente les travaux envisagés secteurs par secteurs en fonction du cas et donc du montant des travaux associé.

	Cas 1	Cas 2	Cas 3
Montant des Travaux	850 000 €	1 160 000 €	1 400 000 €
Remboursement (€)	15 000 €	15 000 €	15 000 €
Montant des travaux	15 000 €	15 000 €	15 000 €
Montant des travaux	85 000 €	116 000 €	140 000 €
<b>TOTAL Montant MAXIMUM Emprunt</b>	<b>965 000 €</b>	<b>1 306 000 €</b>	<b>1 570 000 €</b>
Subvention (€)	289 500 €	391 800 €	471 000 €
Autofinancement	675 500 €	914 200 €	1 099 000 €
Taux d'intérêt (%)	4,7	4,7	4,7
Nombre d'années (ans)	10	15	15
<b>Annuité (en €/ha)</b>	<b>359,21</b>	<b>359,58</b>	<b>432,27</b>
<b>Redevance (en €/ha)</b>	<b>447,38</b>	<b>447,75</b>	<b>520,43</b>

Un propriétaire demande si les frais relatifs au remboursement de la mairie seront récurrents chaque année. Le syndicat répond qu'il s'agira a priori d'un seul versement en 2013.

Un propriétaire demande comment se passe le paiement de la redevance entre le propriétaire et l'exploitant. Aurélie Claudel répond qu'il s'agit du propriétaire qui est redevable de la redevance. Celui-ci peut refacturer une partie de cette redevance à l'exploitant selon les dispositions du Code Rural (pour un métayage, les sommes versées ne doivent pas dépasser le tiers de la valeur de la récolte). Le propriétaire transmet alors ses droits à déduction de TVA au moyen d'une attestation annuelle délivrée au locataire. Des modèles de conventions propriétaire-métayer (fermier) sont disponibles à la Chambre d'agriculture de la Marne.

Les 3 cas, correspondant à 3 montants maximum d'emprunt, sont soumis au vote de l'assemblée des propriétaires. Soumis au vote à bulletins secrets, les résultats sont présentés dans le tableau suivant :

	Cas 1	Cas 2	Cas 3
Nombre de voix (% voix)	246 (19,7%)	345 (27,7%)	653 (52,4%)
	3 abstentions		

→ L'assemblée s'est donc prononcée pour un **montant maximum d'emprunt de 1 570 000 €** (correspondant au budget prévisionnel du cas N°3).

#### C / RENOUELEMENT DES MEMBRES DU SYNDICAT

Il convient de pourvoir les postes des membres du syndicat sortants à savoir : Messieurs Yves CHAMPION, Michaël JOBERT et Pascal JOBERT en tant que titulaires et Madame Séverine MANSARD en tant que suppléante.

Suite à l'appel à candidature : Messieurs Yves CHAMPION, Michaël JOBERT et Pascal JOBERT postulent à un poste de titulaire et Madame Séverine MANSARD postule à un poste de suppléante.

**ACTE REÇU LE**  
**16 NOV. 2012**  
**PRÉFECTURE DE LA MARNE**  
**D. R. C. L.**

Les résultats du vote à bulletin secret sont présentés dans le tableau suivant :

NOM	TITULAIRES	SUPPLEANTS
Yves CHAMPION	1182 voix (94,8%)	
Michaël JOBERT	1182 voix (94,8%)	
Pascal JOBERT	1003 voix (80,4%)	
Séverine MANSARD		1102 voix (88,4%)
Didier LIEBART		37 voix
Aurélien RAYMOND		56 voix

12 votes blancs

→ Sont élus membres titulaires : Messieurs Yves CHAMPION, Michaël JOBERT et Pascal JOBERT  
→ Est élue membre suppléante : Madame Séverine MANSARD

#### **D / PRESENTATION DE L'INDEMNITE DU PRESIDENT / VICE-PRESIDENT**

Le syndicat ne propose aucune indemnité pour le vice-président.

Il est proposé à l'assemblée une indemnité de 500€/an pour les frais de missions du président (déplacements, coups de téléphone, impressions...).

Il est précisé que ce montant pourra être réévalué en fonction des dépenses réelles du président. L'ASA étant nouvellement créée, les frais de missions du président sont difficilement évaluable avec précision à l'heure actuelle.

→ Soumise au vote à bulletins secrets, la présentation recueille 1016 voix favorables et 231 abstentions. Une indemnité annuelle de 500€/an pour le président est donc adoptée à 81.5% des voix.

#### **E/ QUESTIONS DIVERSES**

Un propriétaire évoque des défrichements qui ont récemment eu lieu alors que l'ASA n'a pas encore réalisé de travaux. Aurélie Claudel répond que la création d'une ASA et la réalisation d'aménagements hydrauliques n'ont pas de lien direct avec le défrichement. Afin de pouvoir défricher un secteur, il est nécessaire d'obtenir les autorisations adéquates de la part des services de l'Etat qui sont indépendantes des autorisations relatives aux travaux hydrauliques. Une ASA n'est pas créée dans le but de permettre le défrichement.

La séance est levée vers 17h00

Fait à Mareuil-le-Port  
Le 19 octobre 2012.

Le Président,  
Cédric MATHELIN



**ACTE REÇU LE**  
**16 NOV. 2012**  
**PRÉFECTURE DE LA MARNE**  
**D. R. C. L.**

ASSEMBLEE GENERALE DE L'ASA de Marville-le-Port

Le 19 octobre 2012 A 14h00

Nom et prénom	Qualité (propriétaire et/ou locataire)	Commune	Signature
More Nicolas		Marville-le-Port	
Pirel Jean Claude		Essert	
Buquet Gabriel		Kemmering	
MANSTAD Vincent	Propriétaire et locataire	Thurval-le-Port	
Bochet Francis	Propriétaire et locataire	Marville-le-Port	
PERROT Frederic	Propriétaire	Marville-le-Port	
VELLEY Olivier	Propriétaire	Marville-le-Port	
Lemoine Denis	propriétaire	Grassy	
CHAPUIS Jeanick	propriétaire	Essert	
RAYMOND Daniel	propriétaire	BEINS	
CEZ ALAIN	Propriétaire	CESTIGNY	
More Jean		Festigny	
Lecart Fabien Ginette	Propriétaire	Marville-Port	
F. MOYARD MUES	Propriétaire	Marville-le-Port	
M <sup>me</sup> MAILLARD	"	Domman	
M <sup>me</sup> BEAT HEVE	"	Domman	
RAYMOND André	"	Festigny	

**ACTE REÇU LE**  
**16 NOV. 2012**  
**PRÉFECTURE DE LA MARNE**  
**D. R. C. L.**

ASSEMBLEE GENERALE DE L'ASA de Mareuil-le-Port

Le 19 octobre 2012 A 14h00

Nom et prénom	Qualité (propriétaire et/ou locataire)	Commune	Signature
Stéphane Martin	Propriétaire		
ROBERT Michael	locataire		
CHRISTOPHE Louis	loc		
ROBERT Pascal			
Betty Boris	Propriétaire		
Lemaire Johnny	Propriétaire		
LIEBART Schif	loc	Cersenot	
Champion Daniel	Propriétaire	Mareuil le Port	
COPIN Hervé	Propriétaire	Mareuil le Port	
Muller Catherine	propriétaire	Cersenot	
THEVENET X	propriétaire	Pussy-loupes	
Yves Roberteur			
LIEBART Didot	Propriétaire	Cersenot	
Liebart Jean	Propriétaire	Cersenot	
Fournier Raymond	Propriétaire	Cersenot	
Delvaux François	Propriétaire	Cersenot	
TUBIN Hubert		Epernay	

**ACTE REÇU LE**  
**16 NOV, 2012**  
**PRÉFECTURE DE LA MARNE**  
**D. R. C. L.**

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'ASA de ...MARNIL...LE...BRI...

Le ...19.10.12... A ...14h00...

Nom et prénom	Qualité (propriétaire et/ou locataire)	Commune	Signature
Toussaint Denis	"	Encrey	
DEAONS Jérôme	PROPRIÉTAIRE	ALLP	
Henri Pascal	"	M	
Hervé Varet	Propriétaire	Corseuil	
DUPIT Fabrice	Propriétaire	Corseuil	
HARLIN Guy	usufruitier	Reuil	
ORHAN Jean Jacques	Propriétaire	Leunoy	
BOULOT Richard	Propriétaire	Festigny	
MATHIEU Cedric	"	Corseuil	
MASSE Emmanuel	Propriétaire	Reuil	
MASSE Eric	Propriétaire	Tiercy	
BISOT Jean	"	Festigny	
BISOT Brice	"	MARIGNY	B. Bisot
HARLIN Guy	"	ALLP	
LEBLOND Laurent			

**ACTE REÇU LE**  
**16 NOV. 2012**  
**PRÉFECTURE DE LA MARNE**  
**D. R. G. L.**